
Opération "Zéro déchet de tontes de pelouse en déchetterie"

Auteur :

[Voir le site internet](#)

Elodie Ricaud

prevention.smsoco@gmail.com

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Les déchets verts restent le deuxième apport en déchetterie après les encombrants sur le territoire du SMSOCO, avec près de 1 600 tonnes collectés chaque année. Ces déchets représentent un coût pour les collectivités (environ 51 € la tonne) et des déplacements souvent inutiles.

Or de nombreuses solutions existent pour les réduire et les valoriser directement sur place : promotion du compostage, incitation au paillage, pratique du mulching, etc.

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des déchets (PLP), le SMSOCO a accompagné une collectivité dans la mise en place d'une opération "Zéro tonte en déchetterie". Au 1er juin 2015, les usagers ont été invité à ne plus déposer leurs tontes de pelouse dans la déchetterie gérée par la collectivité.

Pour les accompagner dans ce changement, des opérations de sensibilisation ont été organisées sur le territoire en amont de cette interdiction. Des stands pratiques sur le compostage et le paillage ont été organisés et les élus se sont rendus en déchetterie à la rencontre des usagers afin de les informer.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Réduire les déchets verts collectés en déchetterie et les coûts relatifs ;
- Sensibiliser les usagers aux pratiques alternatives et au jardinage au naturel ;
- Accompagner les habitants vers des pratiques innovantes.

Résultats quantitatifs

- Réduction de 18 % des déchets verts entre 2015-2016, soit une baisse de 29 tonnes des déchets verts collectés ;
- Mise en place de 10 permanences des élus en déchetterie ;
- Organisation d'1 atelier paillage et 1 stand de distribution de composteur individuel.

Résultats qualitatifs

- Bonne acception des usagers ;
- Prise de conscience des élus sur les quantités déposées en déchetterie chaque journée d'ouverture.

MISE EN OEUVRE

Planning

1. Février 2015 : Délibération de la Communauté de communes de la Butte de Thil sur l'interdiction des dépôts de tontes de pelouse en déchetterie ;
2. Février 2015 : Information au prestataire en charge des hauts de quai à la déchetterie ;
3. Mars 2015 : Communication : rédaction des articles pour la presse et le site internet de la collectivité, documents d'information ;
4. Avril 2015 : Distribution des documents en boîte aux lettres ;
5. Avril - Mai 2015 : Permanence des élus en déchetterie pour informer les usagers ;
6. Avril - Mai 2015 : Information du gardien de déchetterie vers les usagers ;
7. Mai 2015 : Atelier sur le paillage ;
8. Juin 2015 : Stand de distribution de composteurs individuels ;
9. Juin 2015 : Mise en place de l'interdiction des dépôts de tontes de pelouse.

Moyens humains

- Animateur Prévention du SMSOCO (Maître composteur) ;
- Ambassadrice du tri ;
- Elus ;
- Gardien de déchetterie ;
- Technicien déchets

Moyens financiers

Communication : coût des impressions

Les animations ont été réalisées par l'animateur Prévention.

Moyens techniques

Peu de moyens techniques :

- Stock de composteurs
- Échantillons de broyat pour paillage

Partenaires mobilisés

Aucun

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Opération simple et facilement reproductible dans des collectivités de petites tailles où les personnes apportant leurs déchets verts sont facilement identifiables et ne sont pas trop nombreuses pour pouvoir être informées une par une.

La communication est fondamentale.

Difficultés rencontrées

Pas de connaissance d'une collectivité ayant réalisé la même action

Recommandations éventuelles

- Communiquer régulièrement sur l'opération et les solutions alternatives auprès des mairies et des usagers ;
- Proposer des animations différentes et innovantes sur les pratiques alternatives en déchetterie ;
- Développer la pratique mulching dans les espaces verts des collectivités.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | DECHETERIE | MENAGE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Avril 2017

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN

frederic.jan@ademe.fr

Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté